ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2020

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N º 577

présenté par Mme Ménard

à l'amendement n° 447 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 1ER TER

Au I- Remplacer " 180 jours" par "90 jours"

et

Au II- Remplacer " 90 jours" par "'à la fin de l'état d'urgence sanitaire"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre administration doit se donner pour objectif de traiter dans les plus brefs délais les dossiers migratoires. En effet, si nous traversons une crise sanitaire, nous traversons aussi une crise migratoire.